

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1513

Artikel: Canton de Genève
Autor: Safi, Amal / Maury Pasquier, Liliane / Candolle, Beatriz de / [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CANTON DE GENEVE

propos recueillis par Amal Safi

Liliane Maury Pasquier, candidate socialiste au Conseil des Etats se prononce sur le manque de places de crèches et le congé paternité.

- Face à cette situation, des mesures ont déjà été adoptées à l'instigation du parti socialiste : depuis 2003, la Confédération donne un coup de pouce aux cantons et aux communes en octroyant des aides financières pour de nouvelles places d'accueil. En plus de prolonger la durée de ce programme d'impulsion, il faut augmenter les crédits disponibles. La Confédération pourrait encore coordonner le travail des acteurs sur le terrain, mais aussi fixer des exigences minimales valables dans toute la Suisse sur le nombre de places de crèches par rapport à la population ou sur l'encouragement ou l'obligation pour les entreprises d'une certaine taille de disposer d'une crèche. Autre mesure envisageable: la mise sur pied d'une formation de «maman ou papa de jour», qui soit reconnue et décemment rémunérée.

- Je soutiens totalement le congé paternité pour les mêmes raisons que l'accueil extra-familial. Il faut permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, afin de favoriser le libre choix d'exercer ou non une activité lucrative, de contribuer à l'égalité des sexes dans le monde du travail, à la santé de l'économie et à un monde accueillant pour les enfants. Cela suppose d'encourager le partage des tâches et donc de permettre, dès le départ, au père d'accompagner la mère et leur enfant au moment de l'accouchement, mais aussi dans les jours qui suivent. En tant que sage-femme, je suis bien placée pour savoir que les deux jours actuellement accordés aux pères ne suffisent absolument pas! Les économies réalisées par les employeurs avec le congé-maternité devraient d'ailleurs leur permettre de financer un congé-paternité par le biais d'une assurance.

Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale et candidate socialiste à sa propre succession s'exprime sur la violence conjugale et propose des mesures pour l'égalité des sexes.

- Comme je l'ai demandé par voie de motion, le Conseil fédéral devrait participer activement à la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence faite aux femmes : sensibiliser l'opinion publique suisse à ce problème, allouer les ressources nécessaires et promouvoir l'application de mesures efficaces de prévention et de lutte contre la violence domestique. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à rédiger un rapport sur les causes de la violence et les mesures prises dans ce domaine en Suisse. Les bases légales permettant d'enrayer ce phénomène ont été améliorées, notamment avec l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes et la création d'un service de lutte contre la violence. Mais il nous faut aller plus loin.

- La difficile conciliation des vies familiale et professionnelle transforme le quotidien de nombreuses femmes en un marathon intenable. Pour que la double journée soit plus vivable, il importe de décharger les femmes d'une partie des tâches domestiques en encourageant le partage des tâches entre partenaires : sur ce point, le Bureau fédéral de l'égalité doit poursuivre ses campagnes de sensibilisation auprès des couples et des entreprises. Il s'agit aussi de valoriser davantage le travail des femmes, avant tout en réalisant l'égalité salariale inscrite dans la Constitution depuis 1981! A cet égard, le Conseil fédéral doit en priorité montrer l'exemple, puisque l'écart des salaires entre hommes et femmes atteint encore 10% au sein de l'administration fédérale...

Monique Cahannes, candidate socialiste au Conseil national, prend position sur le manque accru de places de crèches en Suisse.

- Voilà quelque temps déjà que le slogan «Nous voulons 50'000 places de crèches supplémentaires» figure sur une affiche électorale du PS suisse. En effet, il manque en Suisse des dizaines de milliers de places d'accueil pour toutes les catégories d'âge des enfants, et les statistiques nous montrent les effets négatifs de ce manque de places d'accueil: un taux de natalité très bas, un taux très bas de mères exerçant une activité professionnelle, une mise à profit déficiente du potentiel de croissance, de grandes différences quant à l'égalité des chances dans la formation, essentiellement dues à l'origine familiale et au manque d'intégration. Il est grand temps d'agir en investissant. Dans dix ans, il faudra que le 50% des enfants de ce pays puissent disposer d'une place d'accueil. En l'espace d'une génération, nous voulons atteindre le niveau des pays scandinaves et de la France. Le PS propose donc d'introduire un bon d'accueil auquel chaque enfant aurait droit jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire. Le bon, financé par les collectivités publiques et les entreprises de plus de 250 emplois, couvrirait deux tiers du coût d'une place d'accueil dans une structure reconnue par chaque canton, les parents prenant le reste en charge.

Martine Brunnschwig Graf, candidate libérale aux Conseils national et des Etats se prononce sur la régularisation des personnes sans statut légal et préconise des mesures pour favoriser l'égalité des sexes.

- En tant que présidente du gouvernement genevois, je me suis fortement engagée en 2005 pour trouver une solution «genevoise» à la problématique des personnes sans statut légal travaillant dans l'économie domestique. Hélas en vain pour l'instant. La solution passe toujours et encore par une régularisation individuelle, inscrite dans une approche économique où les employeurs s'engagent à appliquer le contrat-type en vigueur dans le secteur domestique. L'hypocrisie est politiquement indéfendable, mais elle semble arranger beaucoup de monde!

- L'éducation et la formation sont pour moi prioritaires. L'égalité entre les sexes constitue un principe à respecter dans les manuels scolaires, dans les démarches pédagogiques les plus diverses et dans l'orientation scolaire et professionnelle. Une part de l'amélioration du quotidien des femmes dépend de la façon dont sont éduqués les enfants, filles et garçons. Je suis née dans une famille de huit enfants (3 filles et 5 garçons) dans laquelle un principe simple était appliqué: «les tâches ménagères et familiales ne sont pas réservées qu'aux filles...» Aujourd'hui encore, mes frères s'en souviennent Et moi aussi !

Beatriz de Candolle, candidate libérale au Conseil national, se prononce sur le manque de places en crèches et sur les différences salariales entre hommes et femmes.

Le Parlement vient d'accepter un deuxième crédit d'engagement pour l'aide financière à l'accueil extra-familial pour couvrir la période allant de février 2007 à janvier 2011. Les collectivités municipales, quant à elles, font des efforts importants pour la création de places d'accueil. Toutefois, l'offre reste inférieure à la demande. Pour renverser la tendance, les normes pour la petite enfance tant en matière de construction que dans la politique du personnel devraient être simplifiées. Aujourd'hui, une place de crèche coûte environ 25'000 francs en investissement et 25'000 francs en fonctionnement par an. L'allègement des normes conduirait à une augmentation instantanée de l'offre existante. Parallèlement, il faudrait inciter les initiatives privées, en imaginant par exemple un bonus pour les entreprises créatrices de structures de garde. Autres mesures à envisager : s'appuyer aussi sur les mamans de jour et consentir aux parents une déduction fiscale pour les frais de garde de leurs enfants !

- L'écart important qui existe entre les gains des hommes et des femmes est insupportable. A compétences égales, ils devraient percevoir le même salaire. La première mesure à prendre serait de soutenir la formation professionnelle afin que les femmes aient un bagage qui ne permette aucune discrimination. La seconde serait de renforcer le contrôle du respect de l'égalité salariale lors de mandats des collectivités publiques. Enfin, les collectivités publiques, y compris fédérales, devraient être les premières à donner l'exemple.

Patricia Solioz Mathys, candidate PDC au Conseil national s'exprime sur le congé-paternité et les différences salariales.

- A la question de savoir si je vais me battre pour la mise en place d'un réel congé-paternité, je réponds oui sans hésitation. Tout d'abord parce que le modèle familial évolue et qu'il est impératif de soutenir cette évolution. La nécessité de concilier vie professionnelle, familiale et sociale n'est plus réservée aux seules femmes. Mettre en place un congé-paternité, c'est reconnaître le rôle du «père». Ensuite, le congé-paternité permet au père de prendre sa place dès le début de la construction de la cellule familiale. La présence de l'homme sur le «territoire ménager», permet de contribuer à diminuer les différences en terme de réduction éventuelle du temps de travail ou de partage des tâches domestiques.

Enfin, le congé-paternité est un moyen concret de remédier aux différences salariales entre les hommes et les femmes. Il faut le reconnaître, une femme (à une certaine période) représente un risque important pour l'employeur : risque de congé-maternité, de temps partiel, d'une flexibilité moins grande. Cela a un impact direct sur les possibilités d'évolution professionnelle et les salaires des femmes. Mettre en place un congé-paternité permettrait de partager ces risques entre les hommes et les femmes, et ce particulièrement à l'embauche.

En conclusion, le congé-paternité doit avoir une base légale fédérale, dans un premier temps avec choix, dans un deuxième temps, rendu obligatoire car il constitue la reconnaissance d'un nouveau modèle familial et représente un moyen efficace de lutter contre les discriminations.

Alexandra Rys, candidate PDC au Conseil national, se prononce sur le problème du manque de crèches en Suisse et sur la nécessité d'un congé-paternité.

- Aujourd'hui, il manque quelque 50'000 places pour les enfants en bas âge. Au niveau fédéral, on peut attendre de l'Etat qu'il garantisse un financement de départ pour les crèches, mais sans imposer des obligations et des directives qui rendent leur création impossible. L'impulsion des cantons et des communes pour la création de places d'accueil pour la petite enfance, notamment auprès de «familles de jour», reste cependant essentielle.

- Oui, le congé-paternité doit être généralisé. Il ne doit pas être imposé par une loi (cf. les tribulations du congé-maternité !) mais introduit par les entreprises. Pour les démocrates-chrétiens, la famille est le noyau de base de la société. Une famille équilibrée et harmonieuse, où les deux parents peuvent s'épanouir tant dans leurs activités professionnelles qu'au sein du foyer, est donc l'un des éléments d'une société équilibrée et harmonieuse. A l'évidence, permettre aux hommes de remplir sereinement leur rôle de père est indispensable à l'harmonie de la famille. Une personne bien dans sa peau et dans sa vie est, pour une entreprise, un-e employé-e plus motivé-e et plus dynamique. Le congé-paternité est donc, pour une entreprise, un choix de management intelligent ... CQFD !

élections fédérales



Elizabeth Böhler-Godship, candidate radicale au Conseil national, donne son opinion sur le manque de crèches et l'éventuelle instauration d'un congé-paternité.

- Les politiques suisses négligent trop les crèches qui sont pourtant des institutions fondamentales pour notre société. Il est urgent de pallier le problème important du manque de places de formation. En effet, les nouvelles crèches ont de graves problèmes de recrutement, qui pourrait aussi être en partie soulagés par des aménagements de la formation pour les personnes venant de secteurs analogues – ou même par des mères souhaitant reprendre une activité. Par ailleurs, à Genève, les normes d'encadrement et de construction sont tellement élevées que les communes hésitent à ouvrir de nouvelles crèches. Pourquoi ne pas instaurer des normes fédérales un peu plus souples ?

- A mon sens, il ne s'agit pas de créer un congé-paternité indépendant du congé-maternité, mais d'instaurer un véritable congé parental. Offrir quelques jours au père après la naissance d'un enfant est utile mais la portée d'une telle mesure est symbolique. Pourquoi pas un congé parental qui donnerait un nombre de semaines minimum où la mère pourrait récupérer de sa grossesse. Ensuite, les parents pourraient se répartir les semaines suivantes librement pour un total de 18 semaines. Le financement serait garanti par les APG.

Anne-Marie Gisler, candidate radicale au Conseil national, propose des mesures contre les différences salariales entre hommes et femmes, ainsi que sur l'idée d'un congé parental.

- Les différences salariales sont supprimées lorsqu'un système de classification des fonctions avec échelle de traitement est appliqué, comme par exemple à l'Etat de Genève. Il en va de même lorsque l'activité est soumise à une convention collective de travail, qui fixe de manière obligatoire les minimas et les augmentations de salaires. Idem dans une certaine mesure lors de la mise

en œuvre volontaire de chartes d'entreprise sur l'égalité des salaires.

Enfin – surtout ! – l'engagement croissant de femmes dans le monde du travail, à tous les niveaux de responsabilité, est le meilleur garant possible d'une égalité des salaires.

- Mieux qu'un congé-paternité, c'est un congé parental qu'il s'agit d'instituer ! C'est-à-dire offrir le choix aux jeunes parents de définir qui s'occupe de bébé et pour quel laps de temps et ce, au cours de la première année de l'enfant. Cette flexibilité répond à différents besoins : le père peut être plus présent les premiers jours de l'enfant, la mère peut revenir plus tôt au travail, l'équilibre vie professionnelle-vie privée peut être revu, une autre répartition des tâches au sein du couple peut être testée, etc... Ce qui importe, c'est que chacun se dessine – dans le cadre général donné – la solution qui lui convient.

Carmen Pirolli, candidate UDC au Conseil national, se prononce sur le problème du manque de places de crèches et sur la durée d'un éventuel congé parental.

- Ces cinq dernières décennies, le mode de vie des familles et spécialement des femmes a beaucoup changé. En effet, autrefois les hommes travaillaient en dehors du foyer et les femmes y travaillaient à l'intérieur, elles n'avaient d'ailleurs que peu de possibilités d'en sortir. Désormais, une bonne majorité des femmes exerce une activité lucrative et le nombre de places en crèche n'est pas suffisant. Je trouve cependant dommage que certaines femmes envoient systématiquement leur enfant en crèche sans chercher une autre voie, telle que la garde partagée entre mamans, des mamans de jour ou même d'essayer de s'arranger avec le père ou des membres de la famille, voire de réduire les heures de travail. Il est vrai que la situation économique actuelle ne permet pas à certaines familles de cesser une activité lucrative ou de réduire leur temps de travail et les contraint donc à faire garder leurs enfants par une institution. C'est pourquoi l'Etat doit mettre à disposition un certain nombre

de places en crèche suivant le nombre d'habitants et favoriser la garde des enfants de parents qui n'ont réellement pas d'autres choix que celui de les faire garder.

- J'ai bien l'intention de me battre pour l'instauration d'un congé-paternité, il faudrait cependant que sa durée ne soit pas excessive, un mois de congé me semble convenable. De nos jours, de plus en plus d'hommes s'impliquent dans leur rôle de père, ce qui est à mon sens essentiel pour l'équilibre familial. Quoi de plus beau pour un homme de pouvoir profiter des premiers jours de la vie de son enfant et quel soulagement pour une mère qui après neuf mois d'attente, pourra enfin partager son bonheur et ses tâches avec le père. Et après tout, nous ne sommes pas des machines bonnes qu'à travailler, mais bel et bien des êtres humains capables d'aimer et de chérir le nouveau-venu dans la famille.

Catherine Buchet Harder, candidate UDC au Conseil national, nous fait part de son avis à propos de la violence conjugale et du statut des prostituées.

- La violence conjugale est un acte inadmissible qui se joue entre un plus fort et un plus faible avec des règles qui ne respectent en aucun cas les valeurs que notre pays promeut. Même si les mécanismes qui sous-tendent la violence conjugale sont complexes, il est nécessaire de prendre des mesures énergiques dans ce domaine – bien que certaines mesures aient déjà été élaborées dans le domaine juridique, telle qu'une interdiction d'accès au domicile et/ou des sanctions claires par rapport au délit. Un large travail de prévention doit être fait dans la population en général, à l'intention des migrantes en particulier. Il n'est pas rare que ces dernières n'aient pas ou peu accès à l'information. Certaines vivent confinées chez elles, d'autres ne maîtrisent pas nos us et coutumes et ne savent où s'adresser, certaines ne parlent même pas notre langue. Si celles-ci n'ont pas accès à l'information, alors à nous d'imposer un lien pour qu'elles puissent connaître

leurs droits et savoir que notre pays sanctionne de tels comportements. Il reste à réfléchir quant à la meilleure façon de contraindre cet accès à l'information et il me semble qu'une première étape pourrait être une table ouverte entre le politique et les associations qui connaissent particulièrement bien cette problématique en vue de voir comment ces femmes-là (ou ces hommes-là) pourraient avoir accès à ces informations, dès leur entrée dans notre pays. Cela devrait être traité et intégré dans la politique migratoire suisse.

- D'aucuns diront, au nom d'un dogmatisme certain et en se cachant derrière des principes religieux stricts, que ces femmes-là ne méritent pas d'être considérées. Je pense bien au contraire que le regard qu'on porte sur les phénomènes de société évolue et doit se modifier. Il me semble que «Le caractère non reconnu et la non-régulation du travail des femmes dans ces secteurs couplés à l'absence ou à l'inadéquation des normes du travail et des législations dans ces domaines (voire la criminalisation) créent les conditions permettant des pratiques de recrutement frauduleuses et des conditions de travail abusives» (GAATW 1997). Dans notre pays, la prostitution n'est pas criminalisée, mais réglementée : contrôle de leurs conditions de travail, répertoire nominal etc. Il doit y avoir un soutien politique fort au niveau de la police et de la justice non seulement pour les informer les femmes de leurs droits – elles doivent en avoir connaissance – mais aussi pour pouvoir démanteler les réseaux et dissuader les proxénètes de venir dans notre pays. Il faut lutter contre ce fléau par une collaboration accrue avec la police afin d'éviter les dérives et la précarité des clandestines. J'irai même jusqu'à dire que la reconnaissance des droits fondamentaux de ces personnes est nécessaire et doit s'organiser pour justement diminuer les abus et la prostitution forcée et assurer à tout un chacun un minimum de sécurité.

Fabienne Bugnon, ancienne conseillère nationale et députée verte, s'exprime sur les différences salariales entre les sexes et propose des mesures pour favoriser l'égalité des sexes.

- En Suisse, comme dans les pays voisins d'ailleurs, les différences de salaire entre les hommes et les femmes sont de plus de 20% et cela n'évolue guère, à part à Genève. Il est donc urgent de prendre des mesures au niveau fédéral, à la fois en dotant la loi fédérale sur l'égalité (LEg) de mesures de contrôle contraignantes et également en conditionnant toutes les procédures de marchés publics à un respect de cette loi. Ce qui est possible en matière de dumping salarial ou de sécurité au travail doit l'être également dans le domaine de l'égalité.

- En matière d'égalité, il y a encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine de l'emploi. La conciliation des temps reste une notion féminine et de ce fait, après une ou plusieurs maternités, les travailleuses qui reprennent un emploi le font à temps partiel avec des inconvénients en termes de promotion, de carrière et de retraite. Les modèles de partage des tâches familiales et professionnelles entre les hommes et les femmes existent et les pays nordiques les pratiquent avec succès depuis de longues années. Si l'on veut que cette égalité puisse exister également en Suisse, il faut développer les modes de garde pour les jeunes enfants, adapter les horaires scolaires, favoriser le travail à distance et valoriser le travail à temps partiel tant pour les hommes que pour les femmes et à tous les niveaux de responsabilité. En plus de mes convictions personnelles, je pourrai compter sur mon expérience professionnelle de déléguée à l'égalité pour défendre ces thèmes.

Brigitte Schneider-Bideaux, candidate verte au Conseil national, députée au Grand Conseil, nous fait part de son opinion concernant les congés parentaux et les femmes sans statut légal.

- Pour les Verts, la question du congé-paternité fait partie des différents aspects d'une politique familiale digne de ce nom. En effet, notre société se doit de développer des conditions-cadres favorables à son développement harmonieux. Les Verts se sont engagés depuis longtemps sur la question du congé parental qui englobe le congé-paternité. Lors de la campagne permettant la création d'une assurance maternité fédérale octroyant un congé-maternité de 14 semaines, les Verts ont affirmé que ce n'était qu'un pas vers un congé parental plus étendu.

Dans le canton de Genève, les Verts se sont battus, avec le Comité-maternité, pour maintenir les acquis de la loi genevoise qui octroie 16 semaines de congé-maternité. Les Verts ont également déposé un projet de loi au Grand Conseil. Notre idée est de proposer, un congé parental de 16 semaines à la suite du congé-maternité. Il pourrait être pris par la mère ou le père, mais obligatoirement par le père pour une période de deux semaines. Les pédagogues, psychologues et éducateurs s'accordent sur l'importance de la présence accrue des parents durant les premières années de vie de leurs enfants, qui favorise le développement des liens familiaux. Cette disponibilité correspond aussi au désir de nombreux parents d'offrir un meilleur encadrement à leur enfant. Par ailleurs, de plus en plus de femmes travaillent et continuent à exercer une activité professionnelle après la naissance de leur enfant, et toujours plus de pères souhaitent participer plus activement aux tâches familiales. En France, le chèque Emploi Service Universel est destiné à la prise en charge partielle des frais de garde des jeunes enfants; en Allemagne, le parent ayant la charge de l'enfant reçoit une allocation à hauteur de 67% de son précédent salaire net pour une durée d'un an et pour un montant maximal de 1800 euros par mois.



La Finlande s'est dotée d'un chèque-service pour la garde d'enfants. Durant la prochaine législature, les Verts s'engagent pour : une politique familiale tenant compte des réalités de notre société, des allocations adaptées plus importantes pour tous les enfants, indépendamment de la situation professionnelle des parents, le droit à des prestations complémentaires pour les familles en situation précaire, des structures d'accueil épaulant les familles et des horaires de travail flexibles permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille.

- La migration est un phénomène ancien et y il a peu de chances qu'elle s'arrête avec la mondialisation. Une politique migratoire constructive implique que toute personne, indépendamment de son origine, doit pouvoir s'établir en Suisse si elle justifie d'un emploi. Cela implique des mesures d'accompagnements juridiques en matière d'emploi et de sécurité sociale.

Les femmes sans statut légal travaillant dans le secteur de l'économie domestique accomplissent des tâches indispensables au bon fonctionnement de la société. La généralisation de l'utilisation des chèques-services pourraient en partie résoudre des problèmes administratifs pour les employeurs. De plus, pour les Verts, une loi sur la migration doit placer les ressortissants de l'UE et les non-ressortissants de l'UE, sur pied d'égalité. Les personnes pouvant justifier d'un travail doivent pouvoir obtenir un permis de séjour.

Catherine Baud, députée verte au Grand Conseil, s'exprime sur les différences salariales entre hommes et femmes et sur le travail au noir.

- Cette question reste prioritaire et toutes les actions entreprises doivent faire preuve d'une visibilité maximale car les mentalités ne changent pas avec seulement un article constitutionnel ou des projets de loi. L'impulsion ne suffit pas si elle n'est pas suivie sur le terrain, les actions concrètes exemplaires doivent être valorisées à tous les niveaux et faire l'objet de communications.

Il n'y a pas de secteurs d'activité plus féminins que d'autres, la mixité dans les activités permet une homogénéité des salaires. Les femmes doivent apprendre à se mettre en avant, à valoriser leurs compétences, à ne pas accepter les discriminations et à « parler salaire » ouvertement. Les responsables du personnel des entreprises doivent suivre une sensibilisation régulière à ces questions.

- La législation fédérale va changer au 1er janvier 2008 avec l'entrée en vigueur de la loi contre le travail au noir, mais il s'agit d'une loi de portée générale et le rôle des cantons restera essentiel. Dans l'économie domestique, il faut distinguer le travail au noir fait par des personnes normalement établies et le travail des sans-papiers qui peut être déclaré ou pas.

Dans le premier cas, il faut faciliter et alléger les procédures administratives afin que les familles puissent aisément engager du personnel et que ces salariées puissent cumuler différents employeurs sans préjudice pour leur propre carrière (deuxième pilier). Le principe du chèque-emploi doit être encore amélioré et il doit devenir la norme pour ce type d'économie. L'économie domestique doit être valorisée.

Le domaine des sans-papiers est beaucoup plus délicat puisque la présence de ces personnes est le fruit d'une politique d'immigration incohérente. Ces personnes, parfaitement intégrées mais dans l'ombre, doivent être régularisées.

Carine Bachmann, candidate verte au Conseil national, traite des différences salariales entre hommes et femmes et de la régularisation des femmes sans statut légal travaillant dans le secteur domestique.

- Pour parvenir à l'égalité salariale, nous avons besoin d'un changement de paradigme : il faut passer d'un modèle « réactif », où une personne victime d'une discrimination salariale est contrainte à porter plainte à titre individuel, à un modèle « proactif » qui tient les employeurs responsables d'appliquer le principe constitutionnel « à travail égal, salaire égal ». En inversant les responsabilités, on incite les entreprises et les collectivités publiques à devenir de leur propre chef actives en la matière et de mener une politique déclarée d'égalité. Parallèlement, nous avons besoin d'une masse critique de femmes à des postes de direction et dans des conseils d'administration, lieux où les politiques salariales sont décidées !

- Il est temps de traiter les services aux enfants, familles et personnes âgées comme un secteur économique à part entière, avec des autorisations de travail et de séjour qui y sont liées, des conditions de travail standard et une offre de formation en lien avec le secteur d'activité. C'est inacceptable du point de vue humain et une absurdité économique de ne pas légaliser le statut des femmes qui y travaillent actuellement. Je propose aussi de nous mettre sans attendre au travail pour préparer une nouvelle loi sur la migration – moderne, fondée sur les besoins réels de notre société et qui ne discrimine pas entre les ressortissant-e-s de l'UE et les personnes extra-européennes et prétendument « non qualifiées ». Une place de travail = un permis, aussi dans l'économie domestique !

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E

(ouverture pour un poste de professeur-e ordinaire, professeur-e adjoint-e ou professeur-e assistant-e)

en marketing

à la section des hautes études commerciales (HEC)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures d'enseignement réparties entre différents cours et séminaires de marketing aux niveaux du Bachelor et du Master.

Les spécialisations suivantes sont souhaitées : recherches quantitatives, marketing stratégique, marketing des services, marketing international. Le-la candidat-e retenu-e développera des activités de recherche sur le plan national et international. Il-elle aura également la responsabilité de diriger les travaux de recherche des étudiants.

Il-elle assumera des tâches de gestion et d'organisation. Il-elle devra pouvoir faire état d'un solide dossier de publications.

TITRE EXIGE : doctorat ou titre jugé équivalent

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} février 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués uniquement d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé comprenant une liste de publications, doivent être adressés **avant le 21 septembre 2007** au secrétariat du décanat de la Faculté des sciences économiques et sociales - Uni Mail, bd du Pont-d'Arve 40 CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant le cahier des charges et les conditions d'engagement. Ces renseignements figurent également sur le site internet : <http://www.unige.ch/ses/faculteSES/emploi.html>

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR-E ORDINAIRE OU
PROFESSEUR-E ADJOINT-E**

en histoire de l'art de la période moderne (XVI^e-XVIII^e s.)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures de cours et de séminaires par semaine. Ces heures seront réparties entre les programmes BA (bachelor) et MA (master) du département d'histoire de l'art et de musicologie, ainsi que, le cas échéant, des programmes interdisciplinaires et postgrades. Les candidat-e-s devraient démontrer dans leurs travaux de recherche et leurs enseignements les points suivants :

- couvrir le domaine de l'histoire de l'art de la période moderne ;
- maîtriser des domaines de spécialisation susceptibles d'attirer les étudiant-e-s ;
- faire preuve d'une ouverture envers l'histoire de l'art des autres périodes ;
- pratiquer la réflexion historiographique et méthodologique et être prêt-e aux collaborations interdisciplinaires.

Le-la candidat-e sera appelé-e à poursuivre au niveau national et international des recherches dans ses domaines de spécialisation. Il-elle aura également la responsabilité de diriger des travaux de recherche des étudiants.

Il-elle assumera des tâches de gestion et d'organisation.

TITRE EXIGE : doctorat en histoire de l'art ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} septembre 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation et de 12 exemplaires du curriculum vitae comprenant une liste des publications, doivent être adressés **avant le 30 septembre 2007** au secrétariat du décanat de la Faculté des lettres - Uni Bastions, 5, rue de Candolle, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**